

## CONTRÔLE SANITAIRE DES ZONES DE PÊCHE A PIED DE LOISIR

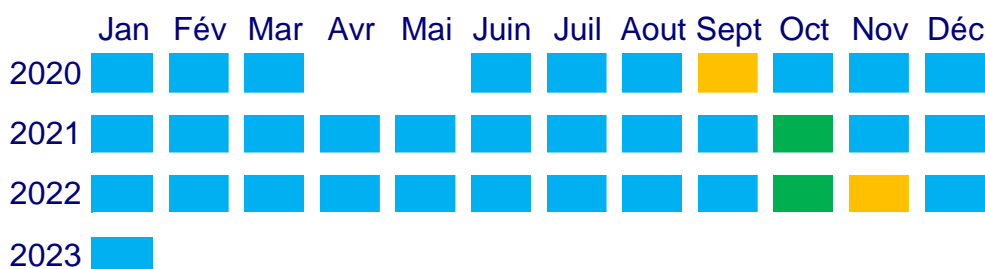
Classement du site au 1er janvier 2022  
(basé sur les analyses 2019 / 2020 / 2021)

pêche à pied  
**Tolérée**



Des épisodes de contamination, peu nombreux, peuvent survenir, ne garantissant pas une sécurité sanitaire satisfaisante. En conséquence, il est préférable de cuire les coquillages pêchés avant consommation.

### HISTORIQUE DE LA QUALITE DU SITE



### RÉSULTAT DU DERNIER PRÉLÈVEMENT

DATE : 10 janvier 2023

RÉSULTAT : < 67 Escherichia coli / 100 g C.L.I.

INTERPRÉTATION SANITAIRE **Qualité Correcte**

<i>E.coli</i> / 100g	Inférieur ou égal à 230	Entre 230 et 700	Entre 700 et 4600	Supérieur à 4600
Qualité	Correcte	Moyenne Légère contamination	Médiocre Contamination significative	Mauvaise Forte contamination
Pratique de la pêche	Autorisée sans restriction	Autorisée, mais cuisson recommandée avant consommation	Autorisée, mais cuisson indispensable avant consommation	Interdite

#### Conseils pratiques :

- Lavez et rafraîchissez les coquillages à l'eau de mer pendant la pêche.
- Transportez et conservez les coquillages au frais (max 10°C).
- Consommez les coquillages moins de 24 h après la pêche et assurez-vous qu'ils sont restés vivants jusqu'à leur préparation.

Nantes, le 10 février 2023

Le Directeur Général Adjoint  
Directeur de la Santé Publique  
et Environnementale



Nicolas DURAND

Informations complémentaires : <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr> - Mail : ARS-PDL-SE-EAUX-LOISIRS@ars.sante.fr  
Agence Régionale de Santé- DSPE - Pôle régional Eaux de Loisirs - CS 56233 - 44262 NANTES Cedex 2  
Tél. 02 49 10 41 21

**INFORMATIONS À AFFICHER À LA MAIRIE**

**INFORMATIONS À AFFICHER SUR LES LIEUX D'ACCÈS AUX GISEMENTS DE COQUILLAGES**